



Canadian Association of Geographers
Association Canadienne des Géographes

Modalités de mise en candidature pour les prix de l'ACG

Admissibilité

Le candidat ou la candidate doit être un membre en règle de l'ACG, à l'exception du prix de géographie au service du gouvernement ou des affaires. Les candidats qui ont contribué à l'avancement de la géographie canadienne mais qui ne sont pas canadiens peuvent aussi déposer leur dossier de candidature.

Mise en candidature

Une lettre de mise en candidature distincte doit être présentée pour chacun des prix. Chaque mise en candidature doit être accompagnée d'une page couverture qui doit être signée par trois membres de l'ACG ou, dans le cas du prix d'excellence pour l'enseignement en géographie, par trois étudiants ou collègues de travail. Si cela pose trop de problèmes, les noms des trois personnes proposant la candidature peuvent être ajoutés au formulaire à condition que chacune d'entre elles fait parvenir un courriel à l'adjointe exécutive de l'ACG (info@cag-acg.ca) confirmant son appui.

La lettre de mise en candidature doit préciser la catégorie du prix, fournir une brève justification de la candidature et être jointe d'une version électronique récente du curriculum vitae. Seulement UNE lettre de mise en candidature sera acceptée. Des pièces justificatives incomplètes et illisibles compromettent les chances du candidat et ne peuvent que nuire à l'étude de son dossier. La lettre, le curriculum vitae ainsi que les documents d'accompagnement d'une longueur maximale de trente-cinq pages au total peuvent être envoyés en pièces attachées par courriel électronique à l'adresse suivante: info@cag-acg.ca. S'il vous plaît noter que la réutilisation des lettres de soutien associés à un autre processus (par exemple la permanence, la promotion ou de la sentence d'autres) n'est possible qu'avec l'autorisation écrite des auteurs originaux.

Les candidatures refusées à leur première année d'admissibilité seront retenues pour deux années consécutives. Dans ce cas, seule la copie originale de la mise en candidature est requise, mais le candidat est invité à mettre son dossier à jour en faisant parvenir les informations complémentaires avant la date d'échéance de l'année suivante.

À noter : les candidatures ne sont PAS retenues pour le **Prix du président pour services exceptionnels rendus à l'ACG**, le **prix Starkey-Robinson** ou le **prix Julian M. Szeicz**. Toutefois, les candidats peuvent être nommés plusieurs fois tant qu'ils répondent aux critères d'éligibilité, et un nouveau dossier de candidature est fourni chaque année. Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité, veuillez consulter le site www.cag-acg.ca/prix-et-bourses

Date d'échéance

Les mises en candidature doivent parvenir au bureau de l'ACG par courriel à info@cag-acg.ca avant le 31 janvier.